



Exposition Canine Nationale BORDEAUX

Parc des Expositions Bordeaux Lac DIMANCHE 17 JANVIER 2016

Clôture des engagements le 6/12/2015 pour le tarif I - Clôture définitive le 3/01/2016 au tarif II

HALL CHAUFFÉ !

RING D'HONNEUR

Obérythmée

Meilleurs Puppy, Baby, Champion, Vétéran
Meilleurs de groupe Jeunes et Adultes
BEST IN SHOW JEUNE / BEST IN SHOW ADULTE

**Démonstrations de sports canins
au bord du lac
par les meilleurs chiens de Gironde**

SPECIALE JEUNES PRESENTATEURS

les points compteront double pour la finale 2016.
Juge : Mme Nadiège COTTET GRASSART

JURY PRESENTI

1^{er} groupe

Kelpie Australien, Australian Stumpy Tail Cattle Dog,
Berger de Brie, Berger Portugais, Bobtail, Border Collie M. CHAPIRO
Bergers Allemand, de Beauce, Américain Miniature,
Bouvier Français, des Ardennes, des Flandres M. MORBELLI
Berger Australien M. LARIVE / M. CALENDRI
Berger Blanc Suisse Mme ROSER
Spéciale Bergers de Bergame, de Croatie, de Russie Méridionale, des Abruzzes et de Maremma,
Polonais De Plaine - Nizinny, Polonais De Podhale - Tatras, Chiens De Berger Roumain,
Chien Loup Tchecoslovaque, Komondor, Kuvasz, Mudi, Puli, Pumi Mme MAKOMASKI
Spéciale Berger de Picardie M. KERIHUEL
Berger des Pyrénées M. CALENDRI
Chien de Berger Belge, Chien de Berger Catalan, Chien de Berger de Majorque M. TABO (It)
Spéciale Slovensky Cuvac, Spéciale Berger Hollandais, Chien Loup de Saarloos, Schapendoes,
Welsh Corgi M. THEVENON
Spéciale Colley, Bearded Collie, Schipperke M. MOCQUE
Shetland M. LARIVE / Mme ROSER

2^e Groupe

Affenpinscher, Pinscher, Schnauzer, Terrier Noir Russe Mlle BODSON
Aïdi M. KERIHUEL
Spéciale Berger de l'Europe du Sud-Est, Berger d'Anatolie, Castro Laboreiro,
Chien de Ferme Dano-Suédois, Hollandaise Smoushond Mme LAFAY
Spéciale Cane Corso, Spéciale Bergers de Bosnie-Herzégovine et de Croatie,
d'Asie Centrale, du Karst, du Caucase, Sarplaninac Mme MAKOMASKI
Spéciale Bouvier Bernois, d'Appenzell, de l'Entlebuch, Grand Bouvier Suisse,
Bullmastiff, Mastiff, Mâtin des Pyrénées Mme BARDET
Spéciale Dogue Allemand, Boxer, Broholmer Mme CHOISY
Bulldog Anglais M. GIANNONE / M. KERIHUEL
Chien de Montagne des Pyrénées, Mâtin Espagnol, Rafeiro de Alentejo, Tosa-Inu M. CALENDRI
Cimarron Uruguayen M. MOCQUE
Dobermann, Montagne Portugaise M. CHAPIRO
Dogue Argentin Mme BOTTUSSI
Spéciale Saint Bernard, Dogue du Tibet, Spéciale Dogue de Bordeaux, Rottweiler M. GIANNONE
Spéciale Terre Neuve, Landseer, Dogue des Canaries, Dogue Majorquin,
Fila Brasileiro, Fila de Saint Miguel, Leonberg Mme SEGONDS
Hovawart M. MORBELLI
Mâtin Napolitain M. RENAUX
Shar Pei M. MATTERA

3^e groupe

Spéciale Cairn, Dandie, Scottish, Skye, West Highland White Terrier M. CHAPIRO
Yorkshire Terrier M. MATTERA
Staffordshire Bull Terrier Mme LAFAY / M. CHAPIRO / M. KERIHUEL
Terrier Jack Russell, Terrier Japonais, Terrier Révérend Russell M. RENAUX
Airedale Terrier, Bedlington Terrier, Border Terrier, Fox Terrier Mlle BODSON
Bull Terrier, Bull Terrier Miniature M. THEVENON
Spéciale Staffordshire Américain, Kerry Blue Terrier, Silky Terrier, Terrier Australien,
Terrier de Chasse Allemand, Terrier de Manchester, Welsh Terrier et autres races du groupe M. PARSON

4^e groupe

Spéciale Teckels Mme LAVAL DUBOUL

5^e groupe

Akita Américain, Chien de Taiwan Mme LARIVE
Bangkaew de Thaïlande, Eurasier M. BLANGINO
Basenji M. MATTERA
Spéciale Chiens Nordiques : Berger Finnois de Laponie, Buhund Norvégien, Berger d'Islande,
Chiens Finnois et Suédois de Laponie, Akita Inu, Hokkaido, Kai, Kishu, Laikas,
Norsk Elghund, Shiba Inu, Shikoku, Chien d'Élan Suédois, Chien d'ours de Carélie,
Chien du Groenland, Chien Norvégien de Macareux, Samoyède, Spitz de Norbotten,
des Visigoths, Finlandais, Japonais, Chien Thaïlandais à Crête Dorsale Mme ROSER
Chien de Canaan M. CALENDRI
Spéciale Spitz Loup, Grand Spitz, Spitz Moyen, Petit Spitz, Spitz Nain, Spitz Italien M. OLIVEIRA
Husky, Malamute, Chiens Nus du Mexique et du Pérou,
Chow Chow, Cirneco, Pharaon, Cursinu, Podencos M. LENEUF

6^e groupe

Anglo Français de Petite Vénerie, Ariégeois, Basset Artésien Normand, Bleu de Gascogne,
Fauve de Bretagne, Basset Hound, Beagle, Griffon Vendéen, Chiens Courants Suisses, Italien,
Polonais, Slovaque, Chien D'arctois, Chiens de Rouge, Dalmatien, Gascon Saintongeois, Poitevin,
Griffon Nivernais, Porcelaine, Rhodesian Ridgeback, Saint Hubert et autres races du groupe M. ROUSSET

7^e Groupe

Braque de Weimar M. THEVENON
Spéciale Braque du Bourbonnais,
Braques Français, Hongrois, Italien, Portugais, Saint Germain, Slovaque (Ohar) À Poil Dur M. TABO (It)
Drahthaar, Epagneul Bleu de Picardie M. KERIHUEL
Spéciale Braque de l'Ariège, Spéciale Epagneul Breton, Spéciale Pointer,
Epagneul Français, Setter Anglais, Setter Gordon M. TOULET
Spéciale Braque d'Auvergne, Braque Allemand, Munsterlander, Griffon Korthals, Langhaar,
Setter Irlandais, Spinone Italiano et autres races du groupe M. OLIVEIRA

8^e groupe

Retriever de la Nouvelle Ecosse, Barbet, Chiens d'eau, Chien D'oyseil Allemand Mme RICHARD
Spéciale Clumber, Cocker Américain, Cocker Anglais, Field Spaniel,
Irish Water Spaniel, Springer Spaniel, Sussex Spaniel, Welsh Springer, Wetterhoun Mme HERAUD
Retriever Golden, à Poil Bouclé, à Poil Plat,
de la Baie de Chesapeake, du Labrador, Kooikerhondje Mme RAULT

9^e groupe

Spéciale Bichons et Petit Chien Lion, Shih Tzu M. BLANGINO
Boston Terrier, Chien Chinois à Crête, Coton de Tuléar, Epagneul Japonais,
Epagneul Nain Continental (Papillon-Phalène), Epagneul et Terrier Tibétains, Griffon Belge,
Griffon Bruxellois, Kromfohrlander, Lhasa Apso, Pékinois, Petit Brabançon, Petit Chien Russe M. KLEIN
Bouledogue Français Mme LAFAY / Mme LARIVE / M. TABO (It)
Spéciale Caniches et Chiens Particolores à Poil Frisé M. OLIVEIRA
Carlin, Chihuahua Mme BOTTUSSI
Cavalier King Charles Spaniel Mlle BODSON
King Charles Spaniel Mme LARIVE

10^e groupe

Spéciale Greyhound, Azawakh, Petit Lévrier Italien, Sloughi M. CALENDRI
Whippet M. LENEUF
Lévrier Afghan, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Saluki et autres races du groupe Mme RICHARD

CHAMPIONNAT DE GIRONDE

SUR DOSSIER à envoyer à la SCG
25 rue de la Gravette 33320 EYSINES
avant le 20 novembre 2015

Expositions prises en compte en 2015 :
Bordeaux - Libourne - Biganos - Langon

Pour pouvoir prétendre au titre de Champion de Gironde les chiens devront avoir participé à AU MOINS 3 expositions dont celle de BORDEAUX dans le courant de l'année 2015.

Les prix seront remis lors de l'exposition de Bordeaux 2016. Les chiens devront être présents lors de la remise des prix.

Les Meilleurs de groupe et le BIS Champion de Gironde seront déterminés à cette occasion.

Les points, non cumulables, seront décomptés selon le barème suivant :

1. CACIB 10 Points
2. RCACIB 9 Points
3. CACS 8 Points
4. RCACS 7 Points
5. 1^{er} EXC Classes Champion, Vétéran, Jeunes ... 6 Points

Les points ne sont pas cumulables.

EXTRAIT DU REGLEMENT GENERAL DES EXPOSITIONS

L'exposition se tiendra à Bordeaux, le 17 Janvier 2016

HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT – L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00, les jugements commenceront à 9h00.

LOGEMENT – Des cages seront mises à disposition pour les meutes uniquement

SORTIE DES CHIENS – Les chiens non classés pourront sortir à partir de 15h30. Les chiens classés ne pourront quitter l'exposition avant 17h30

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, **ce qui exclut tout double « Handling »**, c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I. Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ – Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

JEUNES – Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

PUPPY – Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY – Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.

Ces classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

AUTRES CLASSES

MEUTES – Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants -

CHIENS COURANTS : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

TERRIERS-TECKELS : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

LOT D'AFFIXE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE – Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE – Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" – Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de la Société Canine de la Gironde par chèque bancaire ou postal. Sur internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS :

- 1^{re} clôture le 6 décembre 2015
- 2^e clôture le 3 Janvier 2016

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^{er} des engagements :

- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.
- c) des chiens sourds ou aveugles.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^{es} des chiens. (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le «Service Vétérinaire» ;
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- d) ceux dont l'engagement «au poteau» serait demandé.

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défilant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès qu'ils sont prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} «EXCELLENT» en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE – le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le (la) Meilleur(e) Jeune ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, le (la) Meilleur(e) Champion ayant reçu le qualificatif «Excellent» et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE – Les chiens désignés «Meilleur de Race» seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION – Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres	15 mois
Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois	15 mois
Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland	15 mois
Rhodesian Ridgeback	15 mois
Retrievers	15 mois
Epagneuls Pékinois et Japonais	10 mois
Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski	15 mois

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 90 € qui restera acquise à la Société Canine organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement. Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS – Pourrait être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Etranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

A compter du 1^{er} Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc...) ne seront plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine, à l'exception des chiens nés en France avant le 28/08/08.

OBLIGATIONS SANITAIRES :

2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

DEMANDE D'ENGAGEMENT

Remplissez cette feuille et envoyez-la immédiatement au **secrétariat de la Société Canine de la Gironde, 25 rue de la Gravette - 33320 EYSINES** (Tel : 05 56.39.24.85 - canine.gironde@orange.fr) en joignant le montant de votre engagement par tous les moyens à votre convenance avec une enveloppe timbrée. Les mandats postaux devront nous être adressés avec l'engagement.

CLÔTURE IRRÉVOCABLE DES ENGAGEMENTS LE 03/01/16

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

Identification : _____ N° LO : _____
(puce ou tatouage)

Nom du Chien : _____

Race : _____

Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	Nature du poil : Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.	Poids : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.
---	---	---	---	---

Né(e) le : ____ / ____ / ____ Sexe : Mâle Femelle

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Producteur : M. Mme Mlle _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Fax : _____ E-mail : _____

Classe d'engagement :	Intermédiaire <input type="checkbox"/>	Ouverte <input type="checkbox"/>	Travail <input type="checkbox"/>	Champion <input type="checkbox"/>	Jeune <input type="checkbox"/>
	Vétéran <input type="checkbox"/>	Elevage <input type="checkbox"/>	Puppy <input type="checkbox"/>	Baby <input type="checkbox"/>	Ne concourant pas <input type="checkbox"/>
Meute <input type="checkbox"/>	Lot d'Affixe <input type="checkbox"/>	Lot de reprod. <input type="checkbox"/>	Paire <input type="checkbox"/>	Couple <input type="checkbox"/>	Confirmation <input type="checkbox"/>

Pour les confirmations seules veuillez utiliser la grille spécifique à la séance du Samedi 16 Janvier 2016 (voir au dos)

DROITS D'ENTRÉE AU CONCOURS	jusqu'au 6/12/15	jusqu'au 3/01/16	Sommes adressées
1 ^{er} chien (catalogue compris)	35 €	42 €	
2 ^e chien	32 €	38 €	
3 ^e chien	30 €	35 €	
4 ^e chien ou suivants (<i>chacun</i>)	25 €	30 €	
Puppy / Baby / vétéran (<i>chacun</i>)	15 €	20 €	
Chien ne concourant pas (<i>chacun</i>)	10 €	10 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	60 €	70 €	
Chien supplémentaire dans la meute	20 €	25 €	
Lot d'affixe / Lot de reproducteur	10 €	10 €	
Paire/Couple	5 €	5 €	
Carte accompagnateur (chaque)	_____ x 5 €		
Parking intérieur	_____ x 5 €		
Total global			
ADHÉRENTS SC Gironde : Réduction de 10%			
sur le montant total de vos engagements - N° adhérent : _____			-
Reste à verser :			
Par <input type="checkbox"/> Mandat <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> CCP Libellé au nom de la S.C. de la Gironde			

POUR LES ENGAGEMENTS

- En classe Champion, joindre obligatoirement la photocopie du titre (homologué avant la date de clôture des engagements)
- En classe Travail, joindre obligatoirement la photocopie de l'attestation délivrée par la SCC permettant l'engagement dans cette classe

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

La présence de chiens et de chiots non engagés à l'Exposition est formellement interdite dans l'enceinte de l'exposition et sur le parking intérieur ; tout contrevenant s'exposerait à des sanctions (voir règlement intérieur).

Fait à _____ le _____
Signature du propriétaire :

JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- votre règlement à l'ordre de la SC Gironde
- une photocopie du justificatif pour l'engagement en classe Travail ou Champion.
- une photocopie du certificat de vaccination antirabique modèle CERFA en cours de validité pour les chiens de 2^e catégorie et les chiens en provenance de l'étranger.

Pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire.

Les chiens inscrits en classe ne concourant pas, vétéran, puppy et babies ne peuvent pas être les premiers chiens inscrits.

ENGAGEMENTS INTERNET :

www.cedia.fr

TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT SERA REFUSÉ

CANT chiens de troupeau - Samedi 17/01/2015 et dimanche 18/01/2015 (matin)

Certificat d'Aptitude Naturelle au Troupeau

Juge : M. Henri Cornier

Engagement : 28 euros par chien, chèque à l'ordre d'ATD (Réversion SCC inclus).

Demande d'engagement à envoyer exclusivement par mail à :

M. Alain DUPONT - Tél.: 06 75 52 67 15 - Email : alaindup@gmail.com

**A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LA SÉANCE DE CONFIRMATION SEULE
AU PARC DES EXPOSITIONS BORDEAUX LAC SAMEDI 16 JANVIER 2016 A PARTIR DE 14 H**

à renvoyer, accompagné de votre règlement à la Société Canine de la Gironde - 25 rue de la Gravette - 33320 EYSINES

Race _____ Sexe _____

Identification : _____ N° L.O.F. : _____ Né(e) le : _____
Puce ou tatouage

Nom du chien : _____

Nom du Propriétaire : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tél. : _____ Courriel : _____

**Tarif de l'engagement : 30 € à l'ordre de la Société Canine de la Gironde.
Joindre une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse pour l'envoi de votre accusé de réception
Clôture des engagements courrier : 3 janvier 2016 - engagements sur place possibles**

Seront admis à la confirmation les chiens tatoués ou pucés et dont l'âge minimal est fixé pour chaque race par le ministère de l'Agriculture et la Société Centrale Canine comme ci-dessous :

• 1^{er} Groupe : 12 mois sauf :

Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois

• 2^e Groupe : 12 mois sauf :

Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____ 15 mois

• 3^e/4^e Groupes _____ 12 mois

• 5^e Groupe : 12 mois sauf :

Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podenco Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland _____ 15 mois

• 6^e Groupe : 12 mois sauf :

Rhodesian Ridgeback _____ 15 mois

• 7^e Groupe : 12 mois

• 8^e Groupe : 12 mois sauf :

Retrievers _____ 15 mois

• 9^e Groupe : 12 mois sauf :

Épagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois

• 10^e Groupe : 15 mois sauf :

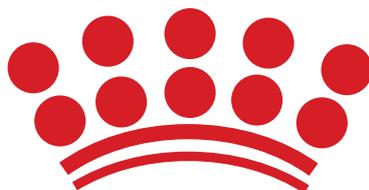
Whippet, Petit Lévrier Italien _____ 12 mois

POUR LE JOUR DE LA CONFIRMATION se munir des pièces suivantes :

certificat de naissance, carte d'identification par tatouage ou puce électronique, imprimé de confirmation que vous pouvez télécharger sur cedia.fr, ou le prendre sur place le jour de la séance de confirmation.

PRÉSENTATION DU CERTIFICAT ANTIRABIQUE OBLIGATOIRE

pour les chiens classés en 2^e catégorie et ceux venant de l'étranger



ROYAL CANIN